Cinquante-sixième année. - N ° 75 A Vendredi 15 avril 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2110

28 – EURE-ET-LOIR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Jugement d'ouverture

Date : 7 avril 2022.
Jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde.
833 147 473 RCS Chartres.
LNJAC.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Enseigne : Flunch.
Activité : exploitation directement ou indirectement par prise en franchise location gérance acquisition ou tous autres moyens de fonds de commerce de restauration et notamment de restauration en libre service cafétéria traiteur bar café brasserie débit de boissons salon de thé glacier et dégustation, snack, bar et également de karaoké, discothèques, dancing et entreprises de spectacles et plus généralement toutes activités ayant un rapport avec l'objet ci-dessus visé ; confection et vente de plats cuisinés et préparés, restauration rapide, toutes prestations se rapportant à la livraison, à la distribtion et au service de ces plats, le négoce annexe de produits alimentaires..
Adresse : 1, rue des Orvilles, Centre Commercial Epicentre ZA la Torche, 28630 Barjouville.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant en qualité d'administrateur judiciaire la SELARL AJAssociés prise en la personne de Maître Serge PREVILLE, 23 rue des Vieux Capucins 28000 Chartres avec les pouvoirs : surveiller les opérations de gestion du débiteur, et en qualité de mandataire judiciaire la SELARL PJA représentée par Maître Pascal JOULAIN, 7/9 rue du Docteur Maunoury Cs 20218 28008 Chartres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.